

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU LUNDI 2 MARS 2009**

Après l'appel des conseillers communautaires et désignation du secrétaire de séance, Mme VASQUEZ.

Etaient présents :

M. ARAZI, M. CABAL, Mme CANALES, M. CARREZ, M. CUVILLIER, M. FONTAINE, Mme FOUQUET, Mme HOUDOT, M. MARTIN, Mme MATRUCHOT, M. MAUDRY, M. MORETTI, M. NICOLAS, Mme THOME, Mlle VASQUEZ, M. VERGNE

Ont donné pouvoir :

Mme REBUT à M.CARREZ

Absent :

M. BOUCHERON

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 8 décembre 2008,

Sur proposition du Président, le Conseil Communautaire, adopte le compte-rendu de la séance du conseil du 8 décembre 2009

POINT N°1 : Vote du Budget primitif 2009 Budget Principal

Sur le rapport de M. CARREZ,

Le projet de budget primitif 2009 de la Communauté d'Agglomération est marqué par un effort très substantiel en matière d'investissement.

En effet, un certain nombre de projets jusqu'alors au stade d'études, parviennent en phase opérationnelle. On peut ainsi citer le projet des circulations douces à Nogent sur Marne, dont les travaux ont débuté il y a quelques semaines. L'aménagement de la zone du Pont de Mulhouse interviendra au cours de l'année 2009. Il vise à la simplification et à la sécurisation de la connexion entre les réseaux RATP et la ligne EOLE. Pour cela seront modifiés les espaces publics dévolus à la circulation automobile et piétonne. C'est un grand projet, emblématique de la liaison entre nos deux villes. Du côté du Perreux, la dernière phase de rénovation des trottoirs de la RN34 interviendra en cours d'année.

Nous avons évoqué au cours du Débat d'Orientations Budgétaires une dépense d'1.500.000€ en vue de l'acquisition de nouveaux locaux pour la Communauté d'Agglomération. A l'issue de notre dernier Bureau et dans le contexte d'incertitude concernant à la fois l'avenir de l'intercommunalité en Ile de France, l'éventuelle extension de notre Communauté d'Agglomération à certaines communes voisines et le contexte global de difficulté économiques et financière, il nous a paru plus sage de surseoir à ce projet.

En matière d'études, on peut citer l'inscription de 95.000€ pour les études de Maîtrise d'Oeuvre pour les réseaux d'assainissement et eaux pluviales, 60.000€ pour les études en vue d'aménagement des cimetières, 120.000 € pour les études sur les conteneurs enterrés, et 363.000 € pour les études concernant la continuité des circulations douces sur notre territoire. Enfin, un complément d'études concernant le projet de la Gare RER E d'un montant de 108.000€ est inscrit. Nous prévoyons également un investissement d'un montant de 180.000€ de bacs à déchets ménagers.

En matière de recettes, nous avons prévu des subventions à hauteur de 1.700.000 €, dont 1.000.000 € au titre de la gare RER E, et 458.000 € pour le projet circulations douces à Nogent provenant de la Région et du Département.

Un emprunt est inscrit à hauteur de 1.750.000€. Notre autofinancement est fixé à 32%, ce qui est très positif.

En section de Fonctionnement, le souci de rigueur budgétaire domine, qu'il s'agisse de la masse salariale, ou des subventions aux associations. En effet, dans le contexte économique actuel, nous ne souhaitons pas augmenter nos recettes, particulièrement la principale d'entre elles : la Taxe Professionnelle. Nous en proposons donc le maintien au même niveau, pour la 6^{ème} année consécutive, soit 21,55%.

M.MAUDRY intervient au sujet de l'endettement de la Communauté d'Agglomération. Il indique que la réalisation de l'ensemble du programme d'investissement quinquennal nous conduira à une situation délicate en termes d'endettement, nous amenant à un niveau d'endettement de 25.000.000 d'€ dès 2013.

Il faudra donc être vigilant concernant ces investissements et les retarder le cas échéant afin de ne pas endetter la Communauté d'Agglomération si nous n'avons pas de recettes complémentaires ou si nous constatons au contraire des diminutions de ressources. La baisse des subventions s'inscrit également dans

cette optique et M.MAUDRY prendra contact avec les différents présidents d'association notamment celle œuvrant dans le secteur économique afin de leur expliquer les nouvelles dispositions prises par notre collectivité.

M.CARREZ ajoute que pour cette année, avec de tels projets de travaux, il est apparu utile de procéder à une programmation pluriannuelle, réalisée dans le cadre du bureau. Il ressort de ce travail, que des difficultés émergent à l'horizon de 4 ou 5 ans. Rappelons que pour l'heure, nous avons une très bonne maîtrise de la dette mais il faut garder toute notre attention sur les frais financiers, la charge de la dette et les charge de fonctionnement en général.

Mme FOUQUET s'interroge sur l'inscription d'un montant nul concernant la recette SRU pour 2009, contre 200.000 € en 2008. M.CARREZ expose que sur ce sujet, deux systèmes existent. La pénalité est soit versée à la Communauté d'Agglomération, et celle-ci prend en charge les dépenses liées au logement social, soit la ville impute directement sur sa propre pénalité les dépenses liées au logement social qu'elle prend alors elle-même en charge, formule qu'a choisie Nogent, contrairement au Perreux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif pour 2009 (budget principal) arrêté comme suit :

| | Investissement € | Fonctionnement € | Total € |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|----------------------|
| Dépenses | 7 132 342.70 | 21 236 413.00 | 28 368 755.70 |
| Recettes | 7 132 342.70 | 21 236 413.00 | 28 368 755.70 |

Point n°2 : Vote du Taux de la Taxe Professionnelle Unique pour 2009 –

La taxe est reconduite au même taux que les années passées. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe le taux de Taxe Professionnelle Unique pour 2009 à 21,55%.

POINT N°3 : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Année 2009–

Sur le rapport de M.CUVILLIER

Le budget de la collecte des déchets ménagers est équilibré, si l'on excepte l'ECOPOINT. Il est évidemment souhaitable d'équilibrer l'ensemble du service, sans toutefois augmenter la TEOM. Il est donc impératif d'optimiser le service. A cet effet, nous allons lancer une étude d'optimisation de la collecte avec le soutien financier d'Eco Emballages. En effet, il peut être envisagé de réduire la fréquence de certaines collectes qui sont superflues, comme la collecte du verre par exemple, qui est hebdomadaire alors que les conteneurs sont remplis au tiers en moyenne, et que beaucoup ne sont pas présentés, ce qui permettrait d'économiser 26 tournées annuelles. Il est également impératif d'optimiser le tri, car nous perdons beaucoup de recettes pour défaut de tri ;

Mme HOUDOT suggère que la réduction du nombre de collecte du verre évoquée, soit mise en œuvre très rapidement. M.MORETTI intervient au sujet du dimensionnement des nouveaux conteneurs à verre, qui lui semble dorénavant trop volumineux et donc trop lourds une fois remplis.

M.MARTIN interroge M.CUVILLIER sur l'impact de l'implantation des conteneurs enterrés. Leur implantation se révèle couteuse pour l'instant, en fonctionnement, car nous devons maintenir les deux modes de collecte. Son souhait actuel est de demander aux services de l'urbanisme des deux communes de systématiquement proposer aux projets d'immeubles collectifs le recours aux conteneurs enterrés. La réflexion se porte également sur le développement d'une collecte semi-robotisée, avec un pré positionnement des conteneurs et un enlèvement par bras.

M.FONTAINE demande si des réactions négatives sont intervenues de la part des riverains bénéficiant désormais de ces équipements. M.ARAZI indique que dans un premier temps, de telles réactions ont pu survenir, davantage imputable à un défaut de communication autour de ces opérations d'implantations qu'à un réel mécontentement envers les installations.

Aujourd'hui, les riverains sont satisfaits.

M.CUVILLIER indique qu'il est globalement réticent quant à l'implantation des conteneurs enterrés en secteur pavillonnaire, contrairement au secteur d'habitat collectif, à l'image de la ZAC du Canal qui a fait l'objet de tels équipements.

M.ARAZI évoque la problématique de la collecte des commerçants. On a régulièrement des amoncellements de cartons qui ne sont pas collectés en tant que déchets triés, ce qui entraîne une baisse de recettes du tri. On constate aujourd'hui 17% de refus de tri ! Nous devons retravailler sur cette question. M.MARTIN se demande s'il ne faut pas s'attacher à surveiller les gros producteurs qui sont collectés normalement alors qu'ils devraient recourir à des prestataires à leur frais. M.CUVILLIER est également de cet avis et conclut qu'il y a matière à redévelopper une mission d'ambassadeur de tri et de réorganiser le service Environnement dans cette optique.

M.CARREZ considère également qu'il est impératif de modifier les comportements car on assiste à une véritable envolée des coûts de collecte et de traitement, qui, si nous ne parvenons pas à rationaliser le service, ne nous permettra bientôt plus de faire face à ces dépenses.

M.CARREZ propose de maintenir le taux de notre TEOM à 5,90%, bien que le coût du service augmente. Ce taux est parmi les plus bas du département.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour l'année 2009 à 5.90%.

POINT N°4: Fixation du taux de la Redevance Assainissement – Secteur géographique Nogent-sur-Marne

M. CARREZ rapporte ce point. Il est proposé de reconduire le taux pratiqué antérieurement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe la surtaxe à percevoir par le Fermier pour le compte de la Communauté d'Agglomération à 0,28 € le mètre cube d'eau à compter du 1^{er} janvier 2009.

POINT N°4 BIS : Fixation du taux de la redevance d'Assainissement – Secteur Géographique Le Perreux-sur-Marne

Sur le rapport de M. CARREZ

Il est proposé de reconduire le taux pratiqué antérieurement.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, fixe à 0,24 € par m³ d'eau, la redevance d'assainissement pour le secteur géographique du Perreux-sur-Marne à compter du 1^{er} janvier 2009.

POINT N°5 : Vote du Budget Primitif Budget Annexe Assainissement Année 2009 -

Sur le rapport de M. CARREZ

Nous maintenons un rythme de travaux d'environ 2.000.000 d'Euros par an. Nous devons cependant constater la baisse constante des subventions de l'Agence de l'Eau.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, vote le budget primitif pour 2009 (budget annexe d'assainissement) arrêté comme suit :

| | Investissement € | Fonctionnement € | Total € |
|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|---------------------|
| Dépenses | 2 240 504.33 | 1 050 174.00 | 3 290 678.33 |
| Recettes | 2 240 504.33 | 1 050 174.00 | 3 290 678.33 |

POINT N°6 : Demande de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour les opérations inscrites au programme de travaux 2009-

M. CUVILLIER rapporte ce point. Il n'y a plus beaucoup de réseaux neufs à réaliser sur notre territoire, les travaux consistent principalement en des mises en séparatifs ou des aménagements permettant de dépolluer les sorties d'eaux pluviales en Marne.

Le Conseil Communautaire, autorise M. le Président de la Communauté d'Agglomération à demander, pour le programme de travaux d'assainissement 2009, des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, et à signer les conventions et toutes pièces nécessaires.

POINT N°7 : Fixation du montant des subventions allouées aux associations – Avenants aux conventions d'objectifs -

Sur le rapport de M. NICOLAS

Face à l'augmentation sans cesse croissante des demandes, nous avons souhaité ramener le montant total des subventions allouées à un montant inférieur à celui alloué en 2008.

En effet, pour déterminer le montant des subventions à allouer aux associations, nous sommes partis de trois constats : le premier est que les subventions aux associations augmentent de 5% par an, ce qui n'est pas compatible avec le contexte actuel ; le 2^{ème} constat est que les frais de fonctionnement représentent 80 à 90% du montant des subventions alors que nous souhaitons nous orienter vers le subventionnement de l'investissement ; le 3^{ème} constat est que certaines associations ont des convergences possibles entre leurs objectifs et leurs moyens. Il s'agit donc de ramener le montant des dotations à un montant non inflationniste. M.NICOLAS se propose de rencontrer les présidents de certaines associations de telle façon qu'ils puissent mettre leurs moyens en commun, notamment les associations à vocation économique. Mme MATRUCHOT indique qu'elle a, en tant que présidente d'une association de commerçants locaux, rencontré la présidente de Vivre et Entreprendre à ce sujet. Mais elle précise que le rapprochement n'est possible que sur certains événements, les démarches des deux associations n'étant pas identiques. MM NICOLAS et MAUDRY lui indiquent qu'une mutualisation totale n'est pas envisagée, et que ces évolutions concernent essentiellement le service Economique de la Communauté d'Agglomération.

Mme FOUQUET s'interroge sur la baisse de la subvention octroyée aux Restos du Cœur par rapport à 2008. M.CARREZ précise tout d'abord que les antennes des Restos du Cœur concernant nos deux communes sont situés à Champigny sur Marne et Fontenay sous Bois. Chaque année, un complément de subvention est versée par le biais de la réserve parlementaire ; cette année, 10.000€ ont été dégagés pour Fontenay (l'an dernier la même somme a été octroyée à l'association œuvrant à Champigny). En conséquence, notre soutien financier à l'association est toujours aussi soutenu compte tenu des financements complémentaires alloués.

Concernant la baisse de subvention de l'association Ecoutes et Services, elle répond à la demande de l'association elle-même, chiffrée à 800€.

Mme FOUQUET s'interroge sur la baisse de la subvention de Justice et Ville, qui ne correspond pas à la demande de l'association. M.NICOLAS lui indique que l'association n'a pas présenté de projet significatif et qui demande une augmentation annuelle mécanique de la subvention sans réelle justification.

Mme FOUQUET s'interroge sur la constitution d'une réserve de subvention au budget. M.NICOLAS lui indique qu'elle ne sera pas inscrite au budget principal, mais qu'elle pourra être intégrée en fonction de l'évolution des projets présentés en cours d'année ; En ce qui concerne l'association TOPOLINE, la subvention proposée couvrira le salaire de la directrice en attendant que l'association détermine un recentrage sur les fondamentaux de son activité, à l'occasion de sa prochaine assemblée générale.

Le Conseil Communautaire (Mme MATRUCHOT ne prenant pas part au vote), arrête la liste nominative des associations bénéficiaires pour l'année 2009, fixe le montant prévisionnel des subventions accordées nominativement à chaque association selon le tableau, ci-annexé, et autorise Monsieur le Président à établir les conventions d'objectifs ou leurs avenants prévus dans le cadre de l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000.

| | Subvention votée |
|---|-------------------|
| CIDFF du Val de Marne | 29 600.00 |
| Tremplin Jeunes | 120 000.00 |
| Justice et Ville | 800.00 |
| Mission Locale | 128 196.20 |
| Association Restos du Coeur | 3 000.00 |
| Comité Français de Secourisme | 4 200.00 |
| Association Topoline | 40 000.00 |
| Office du Tourisme de la Vallée de la Marne | 60 000.00 |
| Association Vivre et Entreprendre en Val de Marne | 20 000.00 |
| Union des Professionnels du Centre du Perreux | 10 000.00 |
| Les commerces du pont de Bry | 4 500.00 |
| Union des commerçants de Nogent | 8 000.00 |
| GREP | 6 000.00 |
| SAJIR | 500.00 |
| Vivre en Ville | 4 500.00 |
| Ecoute et service | 800.00 |
| Est Val de Marne Initiative | 8 740.00 |
| GETEP | 10 000.00 |
| Maison de l'Emploi des Bords de Marne | 7 598.65 |
| ADIL | 2 000.00 |
| FSH | 8 740.65 |
| TOTAL | 477 175.50 |

POINT 8 : PARTICIPATION FINANCIERE AU FONDS SOLIDARITE HABITAT

Sur le rapport de M. FONTAINE

Le Fonds de Solidarité Habitat, créé par le Conseil Général du Val de Marne est issu de la fusion du Fonds de Solidarité Logement et des fonds d'aides aux impayés d'énergie, d'eau et de téléphone. Ce fonds finance également une quarantaine d'associations au titre de l'accompagnement social lié au logement. Participent obligatoirement au financement du fonds :

- Le Département du Val de Marne
- Les distributeurs d'énergie
- Les distributeurs d'eau

Les collectivités territoriales peuvent contribuer à ce fonds.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve le concours de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au Fonds de Solidarité Habitat par le versement d'une contribution financière de 0,15€ par habitant, soit 8 740,65 €.

POINT N°9 : Fixation du montant des attributions de compensation après rapport de la C.L.E.C.T.

Sur le rapport de M. CARREZ

L'attribution de compensation représente la différence entre les ressources transférées par les Communes à la Communauté d'Agglomération lors de sa création, à savoir essentiellement la Taxe Professionnelle, et les dépenses transférées à celle-ci au titre de ses compétences ; chaque année, des ajustements doivent être apportés à ces dotations, et particulièrement cette année, suite au transfert au 1^{er} janvier 2008 de la compétence « Entretien, aménagement et gestion des cimetières » et « contingent incendie ».

Le Conseil Communautaire, approuve, le rapport de la commission

FIXE les montants d'attributions de compensation, comme suit :

| COMMUNE | ANCIENNE DOTATION | CHARGES TRANSFEREES | NOUVELLE DOTATION |
|----------------------|-------------------|---------------------|-------------------|
| Nogent sur Marne | 4 468 895.98€ | 672 056.96€ | 3 796 839.02€ |
| Le Perreux sur Marne | 3 915 566.26€ | 714 305.26€ | 3 201 261.00 € |

POINT N°10 : Actualisation des procédures et seuils de procédures de recouvrement des créances par le comptable public -

Sur le rapport de Mme HOUDOT, Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouvelles procédures et seuils de recouvrement des créances par le comptable public.

POINT N°11 : Autorisation de programme n°1 pour financer les travaux d'aménagement des circulations douces à Nogent sur Marne

M.CUVILLIER rapporte ce point et indique que le chantier, qui a débuté, se déroule bien.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, dit que l'autorisation de programme et crédits de paiements approuvée pour l'opération de « Aménagement de circulations douces à Nogent sur Marne » est estimée au montant total de 3 115 474.36 Euros. Il inscrit aux budgets des exercices 2008 et 2009 les crédits de paiement nécessaires à la réalisation de l'opération, aux chapitres 23 et 20 –fonction 821 –articles 2031 – 2315 et 238, et inscrit au budget de l'exercice 2009, 2 920 097.18 € correspondants aux crédits de paiements nécessaires pour l'exercice en cours. Il autorise M. le Président à solliciter l'ensemble des concours financiers susceptibles d'être alloués au titre de ce programme et établit l'évaluation des ressources envisagées pour ce programme à caractère pluriannuel comme suit :

| | | |
|---------------------|-----|----------------|
| Concours financiers | 10% | 285 000.00 € |
| Autofinancement | 32% | 996 951,79 € |
| Emprunt | 58% | 1 833 522,57 € |

POINT N°12 : Amortissement des subventions d'investissement de l'Agence de l'Eau au titre du Budget Annexe d'Assainissement

Sur le rapport de M. CARREZ,

Il s'agit ici d'une simple inscription comptable. Mme FOUQUET s'interroge sur la raison pour laquelle les subventions n'étaient pas auparavant amorties. Il lui est précisé que cette réglementation concernant les subventions amortissables nous concernait peu jusqu'à alors, mais le trésorier nous a demandé de la mettre en œuvre pour ce type de subvention. Constituant des moyens de financement extérieurs répétés et affectés à des éléments d'actifs déterminés et individualisés, ces subventions d'investissement ne peuvent pas s'accumuler au passif du bilan. Il convient donc qu'elles disparaissent du passif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide que les subventions d'équipement transférables soient amorties sur une durée de 15 ans.

POINT N°13 : Approbation des nouveaux statuts du SMITDUVM et élection d'un délégué supplémentaire

M. CUVILLIER indique qu'il s'agit d'approuver les nouveaux statuts suite à l'adhésion de la Commune de St Maur des Fossés. Il rappelle en effet que lors du précédent conseil il a été émis un avis favorable au projet d'adhésion de la Commune de Saint Maur des Fossés. En outre, la population de la communauté d'Agglomération ayant dépassé les 63.000 habitants, nous bénéficions d'un 3^{ème} délégué qu'il convient d'élire. M.MORETTI, auparavant suppléant, propose sa candidature en tant que 3^{ème} délégué titulaire. M.FONTAINE et Mme CANALES proposent leur candidature en tant que suppléants.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets Urbains du Val de Marne et élit, au scrutin secret et à la majorité absolue, M.MORETTI en tant que délégué titulaire au SMITDUVM et M. Jean-René FONTAINE et Mme Chantal CANALES en tant que suppléants. Sont désormais délégués aux SMITDUVM :

Titulaires:

M.CUVILLIER
M.ARAZI
M.MORETTI

Suppléants :

M.CABAL
M.FONTAINE
Mme CANALES

POINT N°14 : Travaux de rénovation des trottoirs du Boulevard Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne

M. CUVILLIER rapporte ce point. Le Conseil Communautaire approuve le dossier de consultation relatif aux travaux de rénovation des trottoirs du Boulevard Alsace Lorraine au Perreux-sur-Marne ainsi que le coût prévisionnel des travaux et approuve le lancement par Monsieur le Président de la mise en concurrence sous la forme d'un marché à procédure adaptée et autorise le Président, ou son représentant, à signer le marché et l'ensemble des documents nécessaires à la prestation.

POINT N°15 : Convention avec le Département du Val de Marne octroyant une subvention pour les travaux d'aménagement des circulations douces à Nogent-sur-Marne

M. CUVILLIER rapporte ce point. Le Conseil Communautaire approuve la convention de financement à intervenir entre le Département du Val de Marne et la Communauté d'Agglomération portant octroi d'une subvention du Département d'un montant forfaitaire de 172.800,00 €.

POINT N°16 : Marché d'entretien des réseaux d'assainissement du Perreux-sur-Marne

M. CUVILLIER rapporte ce point.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le programme du marché et le montant prévisionnel de 75.000 € HT relatif à l'entretien des réseaux d'assainissement sur le territoire du Perreux sur Marne et le coût prévisionnel des prestations.

POINT N° 17 – Marché d'entretien des cimetières

M. CUVILLIER rapporte ce point. Le Conseil Communautaire approuve le dossier de consultation relatif à l'entretien des cimetières sur le territoire du Perreux sur Marne et le coût prévisionnel des prestations.

POINT N° 18 – Actualisation tarifaire des marchés d'approvisionnement de Nogent-sur-Marne

Sur le rapport de M.CARREZ,

Le conseil communautaire, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs des droits de place des marchés publics d'approvisionnement, déterminés comme suit :

TARIFS (HT)

Droits de place (sur allée principale ou transversale)

Places couvertes, par place de 2 mètres de façade

| | MARCHE DU CENTRE | MARCHE LECLERC |
|--------------------------------------|------------------|----------------|
| . la première | 4.40€ | 4.19 € |
| . la deuxième..... | 4.63 € | 4.40 € |
| . la troisième..... | 5.11 € | 4.87 € |
| . la quatrième..... | 5.34 € | 5.11 € |
| . la cinquième et les suivantes..... | 5.91 € | 5.70 € |

Places découvertes

| | | |
|------------------------------------|--------|--------|
| . le mètre linéaire de façade..... | 1.38 € | 1.38 € |
|------------------------------------|--------|--------|

Place formant encoignure ou de passage

| | | |
|-------------------|--------|--------|
| . Supplément..... | 2.44 € | 2.44 € |
|-------------------|--------|--------|

Commerçants non abonnés

| | | |
|---|--------|--------|
| . Supplément, par mètre linéaire de façade..... | 0.84 € | 0.84 € |
|---|--------|--------|

Droits de déchargement

| | | |
|---------------------------------|--------|-------|
| . Par véhicule ou remorque..... | 2.01 € | 2.01€ |
|---------------------------------|--------|-------|

Redevance animation

| | | |
|-------------------------------------|--------|--------|
| . Par commerçant et par séance..... | 2.33 € | 2.33 € |
|-------------------------------------|--------|--------|

Il constate l'évolution du coefficient d'actualisation tarifaire de 2.91% portant le coefficient d'actualisation à 1,50801, applicable à la redevance annuelle globale et forfaitaire telle que définie aux articles 22 et 24 du Traité d'exploitation des marches publics d'approvisionnement, fixée pour 2008/2009 à 22.986,96 Euros et dit que l'application des nouveaux tarifs et de la redevance annuelle prendra effet à compter du 1er avril 2009.

POINT N° 19 – Approbation de la reconduction du dispositif "passeur de rives de la Marne" en 2009-2010 et approbation des deux conventions relatives au dispositif.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve la reconduction du dispositif de passeur de rives de la Marne et la signature d'une convention 2009-2010 pour l'organisation de l'opération entre la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne, la Commune de Champigny sur Marne, l'association "Au Fil de l'Eau", et la société Vert Marine. Il approuve également la signature d'une convention avec le Conseil Général du Val de Marne fixant les modalités de sa participation financière d'un montant annuel de 6.000,00€ à l'opération. Le conseil communautaire accorde une participation financière de 6.000 Euros à l'association « Au Fil de l'Eau » chargée de l'opération.

Mme CANALES souhaite évoquer la question de rapporteurs au sein des Conseils Municipaux, chargés d'informer les conseillers municipaux des décisions communautaires, qu'il est souhaitable de mettre en place. Cette proposition est acceptée. Mme HOUDOT sera chargée de cette mission au Conseil du Perreux et Monsieur FONTAINE pour Nogent.

M.ARAZI salue la qualité du rapport d'activité 2007 de la Communauté d'Agglomération.

M.VERGNE souhaite féliciter les services de la collectivité, pour la qualité de la présentation du 22 janvier 2009.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 20h00

Le Président,

Gilles CARREZ